



# Comparaison entre les cas d'enfants autochtones et non autochtones ayant fait l'objet d'enquête sur la maltraitance au Canada en 2003<sup>1</sup>

Bruce MacLaurin, Nico Trocmé, Barbara Fallon, Cindy Blackstock, Lisa Pitman et Megan McCormack

## Contexte : Étude canadienne sur l'incidence (2003) et rapport *Mesnmimk Wasatek*

L'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants de 2003 (ECI-2003)<sup>2</sup> est la deuxième étude à l'échelle nationale se penchant sur l'incidence des signalements de cas de maltraitance et sur les caractéristiques des enfants et des familles ayant fait l'objet d'enquête des services canadiens de protection de l'enfance. Pour le calcul des estimations nationales, l'ECI-2003 s'est fondée sur un échantillon de 14 200 enquêtes sur la maltraitance d'enfants.<sup>3</sup>

L'information a été recueillie directement auprès des travailleurs en protection de l'enfance selon un ensemble de définitions types.<sup>4</sup>

La surreprésentation des enfants des Premières Nations signalés aux services canadiens de protection de l'enfance est un phénomène bien documenté,<sup>5,6,7,8,9</sup> toutefois, la raison exacte de ce fait demeure incertaine. La présente fiche d'information se base sur le rapport *Mesnmimk Wasatek*, réalisé sous contrat avec la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (*First Nations Child & Family Caring Society*), qui compare les enfants d'ascendance autochtone<sup>10</sup> avec les enfants non autochtones visés par l'ECI-2003, afin de mieux comprendre les facteurs contribuant à cette surreprésentation. L'échantillon final comptait

11 500 enquêtes auprès d'enfants de 0 à 15 ans au Canada, à l'exclusion du Québec.<sup>11</sup> L'analyse suivante se base sur un échantillon pondéré, et les taux d'incidence sont calculés selon les estimations de population fournies par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. Pour obtenir plus d'information sur le mode de calcul de ces estimations, veuillez consulter le rapport *Mesnmimk Wasatek*.

## Incidence des cas de mauvais traitements ayant fait l'objet d'enquête et de ceux ayant été corroborés

En 2003, au Canada, environ 23 366 enquêtes ont été menées auprès d'enfants autochtones (58,34 enquêtes pour 1 000 enfants) et 187 763, auprès d'enfants non autochtones (44,11 enquêtes pour 1 000 enfants), à l'exclusion du Québec.

Chez les enfants autochtones, une plus grande proportion des cas signalés étaient corroborés par les enquêtes, ou suscitaient toujours les soupçons après l'enquête initiale, en 2003 au Canada, à l'exclusion du Québec. En effet, chez les enfants autochtones, 52 % des cas (30,24 enquêtes pour 1 000 enfants) ont été corroborés par les travailleurs enquêteurs, par rapport à 47 %, chez les non autochtones (20,72 enquêtes pour 1 000 enfants). Pour 14 % des enquêtes chez les Premières nations (soit environ

**Tableau 1: Enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants autochtones et non autochtones selon le degré de corroboration en 2003 au Canada, à l'exclusion du Québec\***

Degré de corroboration	Enquêtes auprès des enfants autochtones			Enquêtes auprès des enfants non autochtones			Total
	%	Incidence pour 1000 enfants	Nombre d'enquêtes auprès des enfants	%	Incidence pour 1000 enfants	Nombre d'enquêtes auprès des enfants	
Corroborées	52	30,24	12 111	47	20,72	88 215	100 326
Présumées	14	8,20	3 286	12	5,51	23 455	26 741
Non corroborées	34	19,90	7 969	41	17,88	76 093	84 062
<b>Total des enquêtes</b>	<b>100</b>	<b>58,34</b>	<b>23 366</b>	<b>100</b>	<b>44,11</b>	<b>187 763</b>	<b>211 129</b>

\*Fondé sur un échantillon de 11 080 enquêtes sur la maltraitance auprès des enfants

Source : *Rapport Mesnmimk Wasate*, Tableau 3-1

3 286 enquêtes), les preuves étaient insuffisantes pour corroborer la maltraitance, qui demeurait cependant soupçonnée par l'enquêteur. Par contre, chez les enfants non autochtones, c'est pour 12 % des cas ayant fait l'objet d'enquête, (environ 23,455 enquêtes) que l'enquêteur continuait à avoir des soupçons. Environ 34 % des cas (7 969 enquêtes) n'ont pas été corroborés par les enquêtes auprès des enfants autochtones contre 41 % chez les enfants non autochtones (76 093) (voir tableau 1).

### Principales catégories de mauvais traitements corroborés par les enquêtes auprès des enfants autochtones et non autochtones en 2003 au Canada, à l'exclusion du Québec

Chez les enfants des Premières nations, la négligence était la principale catégorie de mauvais traitements corroborés. En effet, dans plus de 56 % de l'ensemble des cas corroborés (17,06 enquêtes pour 1 000 enfants), environ 6 833 enquêtes, la négligence

constituait la principale catégorie de maltraitance. L'exposition à la violence familiale était la deuxième catégorie de maltraitance la plus signalée chez les enfants autochtones (5,93 enquêtes pour 1 000 enfants). Quant à la violence psychologique, elle représentait la principale catégorie dans 12 % des cas (3,57 enquêtes pour 1 000 enfants), suivie par la violence physique (3,15 enquêtes pour 1 000 enfants). Enfin, l'abus sexuel était la principale source de préoccupation dans deux pour cent des cas ayant fait l'objet d'enquête, soit 0,53 enquête pour 1 000 enfants.

Chez les enfants non autochtones, la principale catégorie de maltraitance était l'exposition à la violence familiale, qui représentait 30 % des cas corroborés par les enquêtes (6,13 enquêtes pour 1 000 enfants), suivie par la violence physique (5,56 enquêtes pour 1 000 enfants), la négligence (5,20 enquêtes pour 1 000 enfants), la violence psychologique (3,20 enquêtes pour 1 000 enfants) et enfin l'abus sexuel (0,63 enquête pour 1 000 enfants) (voir tableau 2).

**Tableau 2 : Principales catégories de cas corroborés par les enquêtes sur la maltraitance envers les enfants autochtones et non autochtones en 2003 au Canada, à l'exclusion du Québec\***

Principales catégories de mauvais traitements	Enquêtes auprès des enfants autochtones			Enquêtes auprès des enfants non autochtones			Total
	%	Incidence pour 1000 enfants	Nombre d'enquêtes auprès des enfants	%	Incidence pour 1000 enfants	Nombre d'enquêtes auprès des enfants	
Violence physique	10	3,15	1 261	27	5,56	23 687	24 948
Abus sexuel	2	0,53	211	3	0,63	2 681	2 892
Négligence	56	17,06	6 833	25	5,20	22 121	28 954
Violence psychologique	12	3,57	1 431	15	3,20	13 632	15 063
Exposition à la violence familiale	20	5,93	2 375	30	6,13	26 095	28 470
<b>Total des enquêtes</b>	<b>100</b>	<b>30,24</b>	<b>12 111</b>	<b>100</b>	<b>20,72</b>	<b>88 216</b>	<b>100 327</b>

\* Fondé sur un échantillon de 5 367 enquêtes ayant confirmé les mauvais traitements envers les enfants et précisant les principales catégories de mauvais traitements corroborés

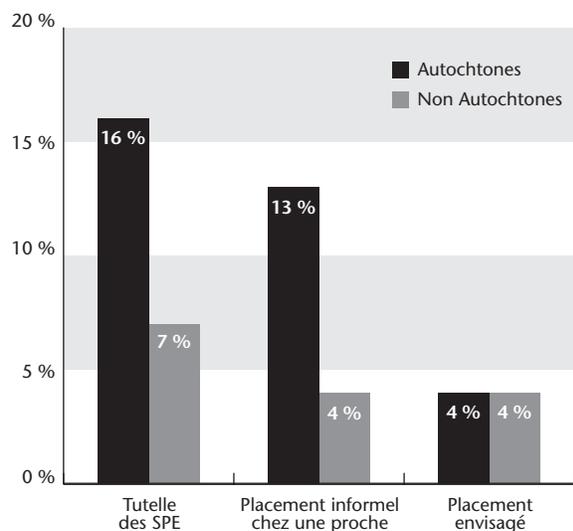
Source : *Rapport Mesnmimk Wasate*, Tableau 3-2

## Placement dans les cas corroborés de mauvais traitements envers les enfants autochtones et non autochtones en 2003 au Canada, à l'exclusion du Québec

Seize pour cent de l'ensemble des cas corroborés de mauvais traitements envers les enfants autochtones (environ 1 946 cas), ont donné lieu, à la suite de l'enquête initiale, à un placement sous la tutelle des services de protection de l'enfance (placement en famille d'accueil dans la parenté, dans un autre foyer d'accueil en milieu familial, en foyer de groupe ou traitement résidentiel ou en milieu fermé). Dans 13 % des cas corroborés de mauvais traitements envers les enfants autochtones, les enfants ont été placés de manière informelle chez un proche, et le placement a été envisagé dans un autre quatre pour cent des cas. En tout, 29 % des enfants autochtones ont connu un changement de lieu de résidence au cours ou à la suite de l'enquête initiale.

Chez les enfants non autochtones, environ sept pour cent des enquêtes corroborant les mauvais traitements (5 562) ont entraîné un placement sous la tutelle des services de protection de l'enfance, alors que quatre pour cent d'entre elles ont donné lieu à un placement informel chez un proche et que dans un autre quatre pour cent le placement a été envisagé. En tout, 11 % des enfants non autochtones ont connu un changement de lieu de résidence au cours ou à la suite de l'enquête initiale (voir figure 1).

**Figure 1 : Décisions de placer les enfants autochtones et non autochtones en cas de mauvais traitements corroborés par les enquêtes en 2003 au Canada, à l'exclusion du Québec\***



\* Fondé sur un échantillon de 5 367 enquêtes sur les mauvais traitements corroborés envers les enfants comportant de l'information sur les placements

Source : Rapport Mesnmimik Wasate, Tableau 7-6

## Priorité à la recherche

La surreprésentation des enfants autochtones signalés au système de protection de l'enfance canadien est une question complexe et épineuse pour les chercheurs, praticiens et décideurs en matière de protection de l'enfance. L'importante surreprésentation, chez les enfants autochtones, des cas de mauvais traitements corroborés par les enquêtes et des recommandations pour un placement peut nettement être attribuée au taux élevé de facteurs de risque chez les personnes s'occupant des enfants ainsi que dans les ménages et les collectivités. Le fait que la négligence soit la principale catégorie de mauvais traitements subie par les enfants autochtones détermine une réorientation de la recherche, des politiques et des pratiques en matière de protection de l'enfance, de façon à concevoir des interventions efficaces et culturellement adaptées. Cette transition exige des autorités responsables de la protection de l'enfance de se pencher beaucoup plus sérieusement sur les facteurs structurels contribuant à la maltraitance chez les enfants autochtones, tels que pauvreté, logement insalubre et abus d'intoxicants.

- 1 Cette fiche d'information est fondée sur le rapport évalué par les pairs réalisé par Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Knoke, D., Pitman, L. et McCormack, M. (2006). *Mesnmimik Wasatek – Catching a Drop of Light: Understanding the Overrepresentation of First Nations Children in Canada's Child Welfare System: An Analysis of the Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect (CIS-2003)*. Toronto : Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants.
- 2 Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Daciuk, J., Felstiner, C., Black, T. et coll. (2005). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003 – Données principales*. Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005.
- 3 L'ECI ne répertorie ni les incidents non signalés aux services de protection de l'enfance qui, ayant été signalés, ont été rejetés avant qu'une enquête exhaustive soit menée, ni les nouveaux signalements de cas pour lesquels les services de protection de l'enfance ont déjà ouvert un dossier, ni ceux pour lesquels seule la police a enquêté.
- 4 Au Québec, l'information a été directement tirée des systèmes d'information administrative.
- 5 Commission royale sur les peuples autochtones. (1996). La réforme du système de protection de l'enfance. Dans le *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. (Vol. 3, chapitre 2.3). Ottawa: Affaires indiennes et du Nord Canada. Site consulté le 24 septembre 2008 : [http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm_f.html)
- 6 Farris-Manning, C. et Zanstra, M. (2003). *Children in care in Canada: A summary of current issues and trends with recommendations for future research, position paper*. Ottawa : Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada.

- 7 McKenzie, B. (2002). *Block funding child maintenance in First Nations child and family services: A policy review*. Winnipeg, MB : Kahnawake Shakotila' takenas Community Services.
- 8 McKenzie, B., Seidl, E. et coll. (1995). « Child welfare standards in First Nations » dans, *Child welfare in Canada: Research and policy implications* (pp. 54-65), sous la direction de J. Hudson & B. Galaway (Eds.). Toronto : Thomson Educational Press.
- 9 Le Bureau du vérificateur général du Canada. (2008). Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations, Affaires indiennes et du Nord Canada. (Chapitre 4), dans Le Rapport de mai 2008 de la vérificatrice générale du Canada. Ottawa : Auteur. Site consulté le 24 septembre : [http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_oag\\_200805\\_f\\_30714.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200805_f_30714.html)
- 10 Ce rapport traite des enfants des Premières nations, selon qu'il s'agit d'Indiens inscrits ou non inscrits. Les données des enquêtes auprès d'enfants d'autres ascendances autochtones ont été retirées, notamment les Métis, Inuit, etc.
- 11 Les données sur l'identité autochtone ne figurent pour les cas ayant fait l'objet d'enquête au Québec pour l'ECI-2003, ces cas ont donc été retirés de la présente analyse.

**Les auteurs :** *Bruce MacLaurin* est professeur adjoint à la Faculté de travail social de l'Université de Calgary. *Nico Trocmé* est directeur du Centre de recherche sur l'enfance et la famille. *Barbara Fallon* est professeure adjointe à la Faculté de travail social Factor-Inwentash de l'Université de Toronto. *Cindy Blackstock* est directrice générale de la

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. *Lisa Pitman* est statisticienne de recherche – divisions des recherches et analyses stratégiques, ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario. *Megan McCormack* est psychologue scolaire à Calgary en Alberta.

Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants produit et distribue des fiches d'information, afin de procurer un accès à des données à jour sur la recherche canadienne en matière de bien-être des enfants.

**Citation proposée :** MacLaurin, B., Trocmé, N., Fallon, B., Blackstock, C., Pitman, L. et McCormack, M. (2008). *Comparaison entre les cas d'enfants autochtones et non autochtones ayant fait l'objet d'enquête sur la maltraitance au Canada en 2003*. Fiche d'information #66F du CEPB. Toronto, ON : Faculté de travail social Factor-Inwentash de l'Université de Toronto.

*Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants (CEPB) est l'un des centres d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants financés par l'Agence de santé publique du Canada. Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement la politique officielle des bailleurs de fonds des CEPB.*

Ce feuillet d'information peut être téléchargé à : [www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets](http://www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets)